



Envoyé en préfecture le 12/11/2019  
Reçu en préfecture le 12/11/2019  
Affiché le 12/11/2019  
ID : 063-200071199-20191104-CCPL\_2019\_151-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 29 octobre 2019  
Date d'affichage : 29 octobre 2019

### SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DESNIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Luc CHAPÛT a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Gisèle BOISSIER.

#### Absents représentés

Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, Guy TIXIER.

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MOLINIER

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-151 : AIDE A DOMICILE : MODIFICATION DES STATUTS DU SIASD DE LEZOUX  
POUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE ST-ANDRE-LE-COQ

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Dans le cadre de la compétence communautaire Maintien à domicile, le comité syndical du SIASD (Syndicat Intercommunal d'Aide et de soins à domicile) de Lezoux a adopté une modification des statuts de l'article 3 afin d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-André-le-Coq à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Disposant de la compétence Aide à domicile, le conseil communautaire doit valider la demande d'adhésion de la commune de Saint-André-le-Coq,

De plus les conseils municipaux et le conseil communautaire disposent d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur la modification des statuts du SIASD de Lezoux.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider la demande d'adhésion de la commune de Saint-André-le-Coq
- de valider la modification statutaire de l'article 3 des statuts du SIASD

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

*Certifiée exécutoire*  
A Aigueperse, le 12/11/2019  
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

